

7e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO

RAPPORT



Online 22.02.-25.02.2021

Résumé Exécutif.....	3
1^{er} objectif	4
2^e objectif	5
3^e objectif	5
Rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO	6
Introduction.....	6
Première session (lundi 22 février 2021)	7
<i>Priorités pour l'action de l'UNESCO au cours de la période 2022-2029</i>	<i>7</i>
<i>Quel rôle pour l'UNESCO vers 2030 à la lumière des enjeux globaux</i>	<i>7</i>
<i>Principales recommandations sur le rôle des commissions nationales pour le 41 C/4.....</i>	<i>8</i>
Deuxième session (mardi 23 février 2021).....	9
<i>Principales recommandations sur la collaboration intersectorielle pour le 41 C/5</i>	<i>9</i>
<i>Principales recommandations sur les partenariats pour le 41 C/5</i>	<i>9</i>
<i>Principales recommandations sur la coopération internationale pour le 41 C/5</i>	<i>10</i>
<i>Principales recommandations sur la visibilité pour le 41 C/5</i>	<i>10</i>
<i>Principales recommandations sur le format des 41 C/4 et 41 C/5</i>	<i>10</i>
Troisième session (mercredi 24 février 2021)	11
<i>Transformation stratégique : état des lieux.....</i>	<i>11</i>
<i>Transformation stratégique : positionnement et rôle des commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé</i>	<i>11</i>
<i>Observations finales de la présidence</i>	<i>12</i>
<i>Principales recommandations sur la transformation stratégique.....</i>	<i>13</i>
Quatrième session (jeudi 25 février 2021)	14
<i>Groupe thématique 1 : Réponse à la pandémie et renforcement des capacités</i>	<i>14</i>
<i>Groupe thématique 2 : Coopération interrégionale</i>	<i>15</i>
<i>Groupe thématique 3 : Patrimoine culturel et ODD / intersectorialité / action pour le climat</i>	<i>16</i>
<i>Groupe thématique 4 : Sciences sociales et humaines (SSH) / autres thèmes.....</i>	<i>16</i>
<i>Messages clés</i>	<i>17</i>
Annexes :	18
<i>Annexe I du Rapport de la 7^{ème} réunion interrégionale des Commissions nationales pour l'UNESCO (programme révisé).....</i>	<i>19</i>
<i>Annexe II du rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO</i>	<i>22</i>
<i>Annexe III du rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO</i>	<i>27</i>

Résumé Exécutif

Organisée par la Commission suisse pour l'UNESCO et le Secrétariat de l'UNESCO, la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO s'est déroulée du 22 au 25 février 2021. Elle a rassemblé près de 450 participants issus de quelque 150 commissions nationales pour l'UNESCO, de délégations permanentes et du Secrétariat, et s'est tenue en ligne, avec une interprétation en français, en anglais, en arabe et en espagnol.

Malgré le report de la rencontre, initialement prévue en mai 2020 à Lugano, les objectifs de la 7^e réunion interrégionale ont été maintenus, avec certaines adaptations liées au calendrier. Le programme de la réunion est présenté en annexe I au rapport final intégral. Le présent résumé analytique présente les recommandations émises pour chacun des trois objectifs, décrits ci-dessous.

- Le [premier objectif](#) était de contribuer tel que prévu à l'élaboration, actuellement en cours, du projet de la [prochaine stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029 \(41 C/4\) ainsi que du projet de programme et de budget pour la période 2022-2025 \(41 C/5\)](#), en commentant collectivement les propositions préliminaires de la directrice générale à la lumière des suggestions formulées lors des consultations régionales et sous-régionales ainsi que de la décision [210 EX/22](#) du Conseil exécutif.
- Le [deuxième objectif](#) était d'échanger sur le rôle des commissions nationales de l'UNESCO au service du renforcement de la mise en œuvre concrète des programmes de l'organisation, et de fournir au Secrétariat et aux États membres des recommandations communes des commissions nationales à inclure dans le rapport de synthèse sur la transformation stratégique de l'organisation comme demandé dans la décision [210 EX/5.III.D](#).
- Le [troisième objectif](#) était de partager les expériences sur des actions entreprises ou des initiatives prévues par les commissions nationales, en particulier celles ayant une dimension de coopération sous-régionale, régionale, transrégionale et interrégionale et/ou une dimension intersectorielle marquée sur le plan thématique, ainsi que sur des projets concernant la réponse à la pandémie de COVID-19, la valorisation de l'Agenda 2030 ou encore les défis et les opportunités de la numérisation.

1^{er} objectif

Le premier objectif était de contribuer tel que prévu à l'élaboration, actuellement en cours, du projet de la prochaine stratégie à moyen terme pour la période 2022-2029 (41 C/4) ainsi que du projet de programme et de budget pour la période 2022-2025 (41 C/5), en commentant collectivement les propositions préliminaires de la directrice générale à la lumière des suggestions formulées lors des consultations régionales et sous-régionales ainsi que de la décision 210 EX/22 du Conseil exécutif.

Principales recommandations sur le rôle des commissions nationales pour le 41 C/4 :

- Renforcer le multilatéralisme ainsi que les partenariats avec les parties prenantes concernées, telles que les jeunes et la société civile, par un positionnement stratégique des commissions nationales en tant qu'instances de coordination clés au niveau national.
- Donner aux commissions nationales les moyens d'être les principaux agents du changement au niveau national, afin d'accélérer la réponse de l'UNESCO aux défis mondiaux.
- Impliquer les commissions nationales dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'organisation, dans une approche fondée sur les droits de l'homme.

Principales recommandations sur la collaboration intersectorielle pour le 41 C/5 :

- La planification intersectorielle et la mise en œuvre d'approches multidisciplinaires holistiques pour aborder les enjeux transversaux doivent être améliorées.
- Des visions claires et stratégiques de la collaboration intersectorielle devraient être développées afin de tirer parti du potentiel intrinsèque des commissions nationales à relier leurs programmes, leurs réseaux et leurs partenariats, y compris entre elles, pour atteindre les cibles des ODD.
- La collaboration intersectorielle devrait être encouragée et appliquée à un niveau régional ou sous-régional dans une approche « Une UNESCO » (siège de l'UNESCO, bureaux hors siège, bureaux régionaux, commissions nationales) afin que la coopération internationale soit mise au service de toutes les parties prenantes, la multidisciplinarité pouvant nécessiter des capacités différentes.
- Exploiter les capacités et partager les bonnes pratiques en vue de répondre dans une perspective pluridisciplinaire aux défis tels que ceux posés par la pandémie de COVID-19, notamment en renforçant les consultations et l'échange de connaissances par l'intermédiaire des plateformes déjà disponibles, comme les réseaux régionaux et interrégionaux des commissions nationales, de manière inclusive et en tirant profit des nouveaux outils numériques.

- Un appui supplémentaire devrait être apporté aux réseaux institutionnels, tels que les écoles associées, les clubs et les chaires, en demandant à l'UNESCO de soutenir davantage le réseau des écoles associées et le programme UNITWIN (ainsi avec la création d'une unité spéciale pour les deux).
- La jeunesse devrait constituer une priorité dans l'ensemble des stratégies et des documents, plutôt que faire l'objet d'une stratégie distincte.

Principales recommandations sur les partenariats pour le 41 C/5 :

- Le système des commissions nationales devrait être pleinement considéré, en tant qu'avantage comparatif de l'organisation pour la mise en œuvre des programmes.
- Les États membres devraient utiliser le rôle de conseil des commissions nationales auprès des organes directeurs nationaux et de l'UNESCO, et renforcer la capacité des commissions nationales à réaliser efficacement leur mandat.
- Intensifier et consolider la collaboration du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO avec les commissions nationales pour identifier leurs priorités et appuyer la mise en œuvre de leurs projets (ainsi avec plans nationaux).
- Mobiliser le réseau et les parties prenantes de l'UNESCO, y compris les centres de catégorie 2.
- Mobiliser les jeunes du monde entier pour qu'ils interagissent, s'engagent et s'impliquent dans les réunions et les autres initiatives de l'UNESCO.
- Établir et consolider des partenariats avec les institutions, la société civile, le secteur privé, les plateformes et réseaux de dimension nationale, régionale et internationale, en s'attachant à les conforter, ou tirer parti des partenariats qui émergeront de la nouvelle stratégie pour les partenariats de l'UNESCO.

Principales recommandations sur la coopération internationale pour le 41 C/5 :

- Les commissions nationales pourraient renforcer et consolider leur collaboration et se soutenir mutuellement
 - a. en redoublant d'efforts en matière de renforcement des capacités, d'organisation de séminaires communs, de célébrations d'événements internationaux, de partage de bonnes pratiques et d'encouragement d'initiatives conjointes aux niveaux régional et interrégional ;
 - b. en faisant davantage usage de leurs réseaux actifs pour soutenir les désignations (*ndr* : les sites/éléments labellisés UNESCO) et partenaires à participer à la coopération et au dialogue au niveau international.
- Développer des outils de gestion de projet ainsi que des indicateurs de performance qualitatifs et

quantitatifs pour guider l'amélioration du travail international conjoint et les mettre à la disposition des commissions nationales.

- Établir et coordonner une base de données d'experts aux niveaux régional et international, dans divers domaines éducatifs, scientifiques, culturels et technologiques et la mettre à la disposition des commissions nationales.
- Accroître l'usage de la plateforme en ligne pour le partage d'informations et bonnes pratiques, ainsi que pour amorcer des initiatives conjointes.

Principales recommandations sur la visibilité pour le 41 C/5 :

- L'UNESCO devrait accroître la visibilité du travail des commissions nationales par des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux.
- Les commissions nationales devraient travailler sur un système de communication empruntant le style narratif (« tell a story ») pour communiquer sur l'UNESCO à un niveau national.

Principales recommandations sur le format des 41 C/4 et 41 C/5 :

- Le C/5 devrait intégrer des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs plus clairs et mieux adaptés afin de mesurer l'impact à long terme et les résultats obtenus pour tous les groupes de la société.
- Les C/4 et C/5 devraient inclure des informations sur les rôles des commissions nationales dans la planification et la mise en œuvre effectives des programmes de l'UNESCO, notamment en vue de renforcer la collaboration intersectorielle et les partenariats.
- Les C/4 et C/5 devraient être plus ciblés, concis et mieux structurés, contenir des diagrammes et des graphiques, en adoptant un style et un format des documents adaptés aux besoins des différents groupes cibles.
- Les documents doivent être traduits dans les langues officielles de l'UNESCO et être faciles à utiliser.

2^e objectif

Le deuxième objectif était d'échanger sur le rôle des commissions nationales de l'UNESCO au service du renforcement de la mise en œuvre concrète des programmes de l'organisation, et de fournir au Secrétariat et aux États membres des recommandations communes des commissions nationales à inclure dans le rapport de synthèse sur la transformation stratégique de l'organisation comme demandé dans la décision 210 EX/5.III.D.

Principales recommandations sur la transformation stratégique :

- Donner les moyens et pleinement engager les réseaux de l'UNESCO dans l'exécution des activités de l'UNESCO.
- Consolider la coopération avec les commissions nationales pour dynamiser, impliquer et mobiliser davantage les réseaux de l'UNESCO.
- Poursuivre l'utilisation du document de vision « [Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé](#) », par les commissions nationales elles-mêmes et par le Secrétariat de l'UNESCO dans le travail de suivi de la transformation stratégique (annexe III du rapport final complet de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO).

3^e objectif

Le troisième objectif était de partager les expériences sur des actions entreprises ou des initiatives prévues par les commissions nationales, en particulier celles ayant une dimension de coopération sous-régionale, régionale, transrégionale et interrégionale et/ou une dimension intersectorielle marquée sur le plan thématique, ainsi que sur des projets concernant la réponse à la pandémie de COVID-19, la valorisation de l'Agenda 2030 ou encore les défis et les opportunités de la numérisation.

Dix-sept commissions nationales ont présenté leurs projets déjà réalisés ou programmés. Toutes les présentations de projet sont publiées sur le [site Internet](#) de la réunion.

Messages clés

- Partout dans le monde, les commissions nationales ont connu des expériences diverses en cette période difficile causée par la pandémie qui a entraîné des pressions et des crises sur les gouvernements et l'économie.
- Néanmoins, malgré toutes les difficultés, les commissions nationales ont joué leur rôle crucial en contribuant à faire valoir la pertinence du mandat de l'UNESCO.
- Que ce soit par des expériences, des idées existantes ou novatrices, des liens existants ou la création de nouveaux réseaux, les commissions nationales ont su montrer l'intersectorialité à l'œuvre.

Rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO

Introduction

La 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO s'est tenue en ligne, du 22 au 25 février 2021. Organisée par la Commission suisse pour l'UNESCO, elle a rassemblé plus de 450 représentants de quelque 150 commissions nationales pour l'UNESCO (ci-après les « commissions nationales »), du Secrétariat de l'UNESCO et des délégations permanentes.

La réunion avait pour principal objectif de recueillir les commentaires des commissions nationales sur le projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO mais aussi de présenter au Secrétariat et aux États membres les recommandations des commissions nationales en vue de la préparation et de l'examen des projets de documents 41 C/4 et 41 C/5 qui seront soumis à la 211^e session du Conseil exécutif (du 7 au 21 avril 2021). Il s'agissait également d'échanger les points de vue sur le rôle des commissions nationales dans le déploiement des programmes de l'organisation et la mise en œuvre de sa transformation stratégique.

Dans son allocution de bienvenue, la directrice générale de l'UNESCO Mme Audrey Azoulay a mis l'accent sur la capacité démontrée par les commissions nationales à atténuer et à traiter les crises mondiales actuelles dans les domaines de la santé, de l'éducation, des affaires sociales et de la culture. Elle a également insisté sur l'importance des divers rôles joués par les commissions nationales en matière de liaison et de coordination, de consultation et d'information, et d'action concrète, en déclarant que l'expertise, les angles de vue et l'expérience du terrain dont elles peuvent se prévaloir constituent des atouts uniques, qui seront d'une grande utilité pour l'élaboration des documents 41 C/4 et 41 C/5.

M. Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, a souligné que les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de l'information étaient des éléments essentiels pour la réalisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité de l'humanité. Réaffirmant l'importance des commissions nationales qu'il considère comme des acteurs essentiels sur le terrain, il a déclaré que leurs points de vue et leurs rôles devaient être dûment pris en compte dans la stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4).

Dans le cadre d'une session préliminaire animée par M. Genc Seiti, directeur de la Division des États membres et des partenaires de l'UNESCO, les commissions nationales des États membres indiqués ci-après ont été élues pour assumer la présidence, les vice-présidences ainsi que les fonctions de modérateur et de rapporteur de la réunion :

- présidence : Suisse ;
- vice-présidences : Maroc, Curaçao ;
- rapporteurs : République de Corée, Île Maurice.

Pour les réunions régionales (2^e session, le 23 février), les membres suivants ont été élus en tant que modérateurs et rapporteurs :

- modérateurs : Sri Lanka (région Asie-Pacifique), Jordanie (région arabe), Sénégal (région Afrique), Finlande (région Europe et Amérique du Nord), Argentine (région Amérique latine et Caraïbes) ;
- rapporteurs : Malaisie (région Asie-Pacifique), Oman (région arabe), Zimbabwe (région Afrique), Serbie (région Europe et Amérique du Nord), Bahamas (région Amérique latine et Caraïbes).

Première session (lundi 22 février 2021)

Priorités pour l'action de l'UNESCO au cours de la période 2022-2029

La première session a été consacrée à une analyse du rôle de l'UNESCO face aux enjeux globaux actuels. Dans le cadre de sa présentation des priorités fixées pour l'action de l'UNESCO au cours des années 2022 à 2029, M. Jean-Yves Le Saux, directeur du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO (DIR/BSP), a déclaré que le mandat de l'UNESCO était plus pertinent que jamais, l'organisation faisant face à une demande croissante d'intervention en réponse aux crises provoquées par la pandémie de COVID-19. Soulignant la nécessité de renforcer le multilatéralisme et les partenariats – notamment au niveau des pays – avec les commissions nationales, il a également rappelé combien il était important d'établir des programmes et des budgets concrets reflétant pleinement l'ambition exprimée dans la stratégie à moyen terme.

M. Le Saux a par ailleurs présenté un certain nombre de points clés ainsi que l'orientation future du projet de document 41 C/4, comprenant i) la dimension intersectorielle, ii) la fixation d'objectifs facilitateurs, iii) l'application généralisée d'une approche fondée sur les droits de l'homme, iv) l'adoption d'une démarche de programmation multidisciplinaire, v) un soutien et un engagement accrus de la jeunesse, vi) des considérations relatives aux mesures à prendre pour impliquer davantage les commissions nationales et les réseaux institutionnels de la société civile dans la planification et la mise en œuvre effectives des programmes.

Quel rôle pour l'UNESCO vers 2030 à la lumière des enjeux globaux

Au cours des tables rondes portant sur le rôle de l'UNESCO d'ici à 2030 dans le contexte des enjeux globaux actuels, il a été souligné que les priorités stratégiques de l'UNESCO étaient et devraient être rigoureusement adaptées aux défis mondiaux actuels, notamment la crise culturelle internationale, la montée des inégalités à travers le monde, l'affaiblissement du multilatéralisme et la dégradation des conditions de vie des populations déjà fragilisées. La session a intégré les points de vue de divers experts externes à l'organisation, en particulier sur les questions relatives à la prochaine stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

Mme Karima Bennoune, rapporteuse spéciale de l'ONU dans le domaine des droits culturels, a principalement évoqué le rôle de l'UNESCO dans la réponse à la catastrophe culturelle mondiale, en précisant qu'il pouvait notamment consister à garantir l'allocation de ressources suffisantes afin de réagir aux violations des droits culturels, à déployer une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre des programmes de l'UNESCO, à fournir davantage de moyens de recours aux victimes et à dénoncer publiquement les problèmes de violation des droits culturels. Elle a fourni plusieurs exemples de mesures permettant d'impliquer les commissions nationales dans l'action consacrée aux droits culturels, parmi lesquelles i) travailler avec l'ensemble des ministères, institutions et experts compétents en la matière, ii) participer à l'examen périodique universel, iii) conduire des évaluations nationales en coopération avec la société civile et iv) mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public.

Mme Rebeca Grynspan, secrétaire générale du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) a insisté sur la nécessité de réduire les inégalités, notamment les écarts en matière d'accès à l'apprentissage, à la culture et aux sciences. Elle a également souligné le besoin de renforcer la collaboration avec les institutions compétentes et de pratiquer une gouvernance plus stratégique. Mettant en exergue l'importance du travail en collaboration, tant au plan régional que mondial, elle a déclaré que les commissions nationales étaient un point de contact pour favoriser la coopération multilatérale.

Mme Aminata Touré, membre du Groupe de réflexion de haut niveau pour la transformation stratégique de l'UNESCO, a abordé la question du multilatéralisme, en appelant à une plus grande solidarité internationale. Elle a précisé que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une détérioration

de la situation des personnes vulnérables, dont les minorités indigènes, les femmes et les filles. Elle a déclaré que l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme devait être une priorité dans les réponses aux crises, notamment dans un contexte de ressources limitées, et qu'il serait important, au stade du relèvement après la pandémie de COVID-19, de traiter la question de la vulnérabilité accrue des groupes cibles déjà fragilisés, tout comme le problème de contraintes budgétaires prévalant dans de nombreux pays d'Afrique. Elle a par ailleurs mis en lumière le rôle que joue l'UNESCO en aidant les pays à développer un savoir-faire dans les domaines très spécifiques couverts par son mandat, tels que la préservation des océans et du patrimoine naturel. Enfin, elle a souligné l'importance du partenariat avec les organisations non gouvernementales ainsi que des relations avec les universités, en insistant aussi sur la nécessité de conforter les partenariats avec les médias aux niveaux mondial et national en vue de promouvoir les valeurs prônées par l'UNESCO.

Mme Jayathma Wickramanayake, envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, a évoqué l'émergence d'une « génération du confinement » due à la pandémie de COVID-19. Elle a déclaré qu'il était essentiel d'adopter une approche non seulement conçue « pour » les jeunes, mais permettant aussi d'œuvrer « avec » eux pour relever les défis auxquels ils sont confrontés, par exemple en tenant compte de leurs points de vue sur l'avenir de l'éducation, un aspect dont elle a souligné l'importance. Elle a réaffirmé la nécessité de promouvoir une éducation de qualité, inclusive et particulièrement attentive aux besoins des populations de jeunes les plus vulnérables, en précisant que, sur ce plan, les commissions nationales avaient pour mission de faciliter la participation des jeunes au processus global d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la politique éducative.

M. Peter Messerli, co-président du Rapport mondial de l'ONU sur le développement durable 2019, a pris appui sur ce document de référence, qui fait ressortir le rôle des sciences dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, pour développer son propos. Il a fait valoir que, le monde étant fait aujourd'hui d'interconnexions, il fallait œuvrer à la transformation des systèmes clés, notamment les systèmes alimentaires et énergétiques ainsi que les villes, l'économie, le bien-être humain et l'environnement global, tout en s'attachant à repenser les partenariats. Il a proposé de s'interroger sur la finalité et la logique sous-tendant les principales stratégies et initiatives de l'UNESCO, y compris sa transformation stratégique, en dépassant les considérations relatives aux résultats à obtenir. Il a également appelé à une réflexion sur la théorie du changement, en ajoutant que l'un des rôles des commissions nationales était d'user de leur influence pour promouvoir des changements dans les politiques scientifiques.

Principales recommandations sur le rôle des commissions nationales pour le 41 C/4

- Renforcer le multilatéralisme ainsi que les partenariats avec les parties prenantes concernées, telles que les jeunes et la société civile, par un positionnement stratégique des commissions nationales en tant qu'instances de coordination clés au niveau national.
- Donner aux commissions nationales les moyens d'être les principaux agents du changement au niveau national, afin d'accélérer la réponse de l'UNESCO aux défis mondiaux.
- Impliquer les commissions nationales dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'organisation, dans une approche fondée sur les droits de l'homme.

Deuxième session (mardi 23 février 2021)

Le futur programme quadriennal de l'UNESCO (41C/5) : des programmes et des produits – l'implication opérationnelle des commissions nationales pour l'UNESCO et de leurs réseaux nationaux

Les commissions nationales ont échangé leurs points de vue sur le futur document C/5 au sein de leurs groupes régionaux respectifs. Les discussions se sont articulées autour des trois thèmes de réflexion suivants :

1. répercussion de l'encouragement de la **collaboration intersectorielle** sur le travail des commissions nationales pour l'UNESCO (**thème 1**) ;
2. rôle des commissions nationales dans la promotion et la concrétisation de l'action de l'UNESCO en matière de **coopération internationale** (**thème 2**) ;
3. recommandations relatives au **format et à la présentation des documents 41 C/4 et 41 C/5** (**thème 3**).

Cette session s'est déroulée sous la forme de réunions régionales. **Les discussions et les recommandations propres à chaque région ont été présentées en assemblée plénière (annexe II au présent rapport)**. Plusieurs recommandations communes à toutes les régions ou revêtant une dimension interrégionale ont été formulées dans les conclusions de la réunion. Elles sont présentées ci-après.

Principales recommandations sur la collaboration intersectorielle pour le 41 C/5

- La planification intersectorielle et la mise en œuvre d'approches multidisciplinaires holistiques pour aborder les enjeux transversaux devraient être améliorées.
- Des visions claires et stratégiques de la collaboration intersectorielle devraient être développées afin de tirer parti du potentiel intrinsèque des commissions nationales à relier leurs programmes, leurs réseaux et leurs partenariats, y compris entre elles, pour atteindre les cibles des ODD.
- La collaboration intersectorielle devrait être encouragée et appliquée à un niveau régional ou sous-régional dans une approche « Une UNESCO » (siège de l'UNESCO, bureaux hors siège, bureaux régionaux, commissions nationales) afin que la coopération internationale soit mise au service de toutes les parties prenantes, la multidisciplinarité pouvant nécessiter des capacités différentes.
- Exploiter les capacités et partager les bonnes pratiques en vue de répondre, dans une perspective pluridisciplinaire, aux défis tels que ceux posés par la pandémie de COVID-19, notamment en renforçant les consultations et l'échange de connaissances par le biais des plateformes déjà disponibles, comme les réseaux régionaux et interrégionaux des commissions nationales, de manière inclusive et en tirant profit des nouveaux outils numériques.
- Un appui supplémentaire devrait être apporté aux réseaux institutionnels, tels que les écoles associées, les clubs et les chaires, en demandant à l'UNESCO de soutenir davantage le réseau des écoles associées et le programme UNITWIN (p. ex. avec la création d'une unité spéciale pour les deux).
- La **jeunesse** devrait constituer une priorité dans l'ensemble des stratégies et des documents, plutôt que faire l'objet d'une stratégie distincte.

Principales recommandations sur les partenariats pour le 41 C/5

- Le système des commissions nationales devrait être pleinement considéré, en tant qu'avantage comparatif clé de l'organisation pour la mise en œuvre des programmes.
- Les États membres devraient utiliser le rôle de conseil des commissions nationales auprès des organes directeurs nationaux et de l'UNESCO, et renforcer la capacité des commissions nationales à réaliser efficacement leur mandat.

- Intensifier et consolider la collaboration du siège et des bureaux hors siège de l'UNESCO avec les commissions nationales pour identifier leurs priorités et appuyer la mise en œuvre de leurs projets (notamment les plans nationaux).
- Mobiliser le réseau de l'UNESCO et ses parties prenantes, y compris les centres de catégorie 2.
- Mobiliser les jeunes du monde entier pour qu'ils interagissent, s'engagent et s'impliquent dans les réunions et les autres initiatives de l'UNESCO.
- Établir et renforcer des partenariats avec les institutions, la société civile, le secteur privé, les plateformes et réseaux de dimension nationale, régionale et internationale ou tirer parti des partenariats qui émergeront de la nouvelle stratégie pour les partenariats de l'UNESCO.

Principales recommandations sur la coopération internationale pour le 41 C/5

- Les commissions nationales pourraient renforcer et consolider leur collaboration et se soutenir mutuellement
 - a. en redoublant d'efforts en matière de renforcement des capacités, d'organisation de séminaires communs, de célébration d'événements internationaux et d'encouragement d'initiatives conjointes aux niveaux régional et interrégional ;
 - b. en faisant davantage usage de leurs réseaux actifs pour aider les désignations et les partenaires à participer à la coopération et au dialogue au niveau international.
- Développer des outils de gestion de projet ainsi que des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs pour guider l'amélioration du travail international conjoint et les mettre à la disposition des commissions nationales.
- Établir et coordonner une base de données d'experts aux niveaux régional et international, dans divers domaines éducatifs, scientifiques, culturels et technologiques, et la mettre à la disposition des commissions nationales.
- Accroître l'usage de la plateforme en ligne pour le partage d'informations et de bonnes pratiques, mais aussi pour amorcer des initiatives conjointes.

Principales recommandations sur la visibilité pour le 41 C/5

- L'UNESCO devrait accroître la visibilité du travail des commissions nationales par des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux.
- Les commissions nationales devraient travailler sur un système de communication empruntant le style narratif (« tell a story ») pour communiquer sur l'UNESCO à un niveau national.

Principales recommandations sur le format des 41 C/4 et 41 C/5

- Le C/5 devrait intégrer des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs plus clairs et mieux adaptés afin de mesurer l'impact à long terme et les résultats obtenus pour tous les groupes de la société.
- Les C/4 et C/5 devraient inclure des informations sur les rôles des commissions nationales dans la planification et la mise en œuvre effectives des programmes de l'UNESCO, notamment en vue de renforcer la collaboration intersectorielle et les partenariats.
- Les C/4 et C/5 devraient être plus ciblés, plus concis et mieux structurés, contenir des diagrammes et des graphiques, et adopter un style et un format de document adaptés aux besoins des différents groupes cibles.
- Les documents doivent être traduits dans les langues officielles de l'UNESCO et être faciles à utiliser.

Troisième session (mercredi 24 février 2021)

Transformation stratégique : état des lieux

M. Xing Qu, directeur général adjoint (DGA) de l'UNESCO, a tout d'abord tenu à préciser que l'élaboration des projets de documents 41 C/4 et C/5 représentait une étape notable dans la phase finale de la transformation stratégique. Il s'est ensuite fait le porte-parole du Secrétariat en relayant plusieurs messages concernant les quatre objectifs stratégiques de l'organisation, ses priorités globales et sa transformation stratégique.

Concernant l'objectif stratégique n° 1 « Assurer une éducation de qualité pour tous », il a déclaré que l'UNESCO devait s'attacher à réduire les inégalités et à promouvoir l'instauration de sociétés apprenantes et créatives sur la base d'une éducation inclusive et de qualité pour tous, en précisant que l'éducation restait une priorité essentielle de l'UNESCO dans sa réponse à la pandémie de COVID-19.

S'agissant de l'objectif stratégique n° 2, portant sur l'environnement, le DGA a indiqué que, pour arriver à faire le lien entre nature, société et environnement, et trouver ainsi des solutions concrètes aux problèmes environnementaux, il fallait que l'UNESCO s'emploie à promouvoir une science ouverte à tous, à donner confiance en la science et à faire progresser la coopération internationale dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation.

Au sujet de l'objectif stratégique n° 3 « Renforcer le mandat fondamental de l'UNESCO pour créer des sociétés pacifiques », il a déclaré que l'UNESCO devrait relever les défis mondiaux liés à la pandémie de COVID-19 en préservant et en valorisant le patrimoine, la diversité culturelle et l'inclusion, tout en luttant contre les discriminations, les discours de haine et les stéréotypes de sorte à permettre aux populations de vivre dans la paix et sans crainte des persécutions.

Pour l'objectif stratégique n° 4 « Mettre la technologie au service de l'humanité », il a souligné la nécessité de mettre en place des normes éthiques, puis il a ajouté que, dans le contexte du XXI^e siècle, cela impliquait de développer un environnement technologique au service de l'humanité en élaborant des règles d'éthique, des normes et des cadres d'intervention permettant de faire face aux défis posés par les technologies de pointe et la transformation numérique.

À propos des priorités globales de l'UNESCO, le DGA a affirmé qu'il fallait que l'UNESCO soit en mesure de faire des progrès concrets pour promouvoir l'égalité des sexes et travailler avec des partenaires en Afrique pour un développement durable et inclusif sur ce continent, tout en soulignant l'importance cruciale d'un renforcement des actions de l'UNESCO en faveur des groupes prioritaires, des jeunes et des petits États insulaires en voie de développement, pour les aider à jouer le rôle décisif qui est le leur en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, s'agissant de la transformation stratégique et des objectifs facilitateurs, il a précisé que le stade final de la transformation stratégique avait été étayé par un processus consultatif essentiel et il a exprimé sa gratitude pour le rôle précieux des commissions nationales dans ce cadre, tout en faisant état du soutien apporté par ces dernières au Secrétariat pour l'aider à mieux comprendre les besoins des populations, à identifier les partenaires de terrain avec lesquels des solutions peuvent être développées conjointement et à mener à bien le mandat de l'UNESCO à travers le monde.

Transformation stratégique : positionnement et rôle des commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé

M. Lutz Möller, secrétaire général adjoint de la Commission allemande pour l'UNESCO, a présenté une note de synthèse sur le « Positionnement et le rôle des commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé » en vue d'obtenir l'adhésion de toutes les autres commissions nationales.

Rappelant tout d'abord aux délégués les conclusions de l'évaluation externe indépendante à laquelle s'était soumise l'UNESCO en 2010, il a relevé qu'il y est indiqué que « les États membres et le Secrétariat n'apprécient pas vraiment à sa juste valeur le potentiel de cette "communauté élargie" de l'UNESCO, et lui préfèrent une perspective "institutionnelle" qui privilégie une conception formelle, hiérarchisée, d'une UNESCO pilotée depuis le Siège ».

Il a aussi réaffirmé que, parmi les nombreux avantages comparatifs de l'UNESCO, ses réseaux et sa présence sur le terrain étaient d'une importance capitale, tout en faisant observer que cette présence n'était pas suffisamment bien exploitée. Il a indiqué que les réseaux de l'UNESCO permettaient à l'organisation d'être en contact permanent avec la société civile et les milieux universitaires, de mobiliser les communautés locales et de bâtir avec elles des récits communs, de faire remonter des observations et des pratiques exemplaires venant enrichir le système onusien et d'impliquer ainsi activement les populations locales dans le multilatéralisme.

Enfin, il a souligné que l'UNESCO et les commissions nationales devaient améliorer leur coopération de sorte à i) dynamiser, impliquer et mobiliser davantage ces réseaux et leur entourage local dans le processus de dialogue multilatéral ; ii) parfaire leur système d'assurance et de développement de la qualité ; iii) promouvoir une meilleure mise en réseau aux niveaux national, régional et interrégional ; iv) promouvoir une démarche plus ambitieuse de chaque membre du réseau dans son travail sur le contenu ; v) rechercher des synergies avec ces réseaux au sein du Secrétariat.

Intervenant à la suite de l'exposé de M. Möller, **Mme Maja Zalaznik**, membre du Groupe de réflexion de haut niveau pour la transformation stratégique de l'UNESCO, a expliqué la mission première ainsi que la composition de ce groupe. Après avoir précisé que le travail de ce dernier était surtout destiné à apporter à l'UNESCO un point de vue émanant de l'extérieur, elle a présenté la perception qu'avait de l'UNESCO le Groupe de réflexion de haut niveau ainsi que les conclusions qu'il avait pu tirer.

Mme Zalaznik a indiqué que les domaines prioritaires du groupe étaient i) la promotion des valeurs humaines partagées ; ii) l'éducation comme levier fondamental de renforcement de la résilience ; iii) le développement de sociétés ouvertes, créatives et pacifiques ; iv) les risques et les changements environnementaux ; et v) l'importance des technologies émergentes porteuses de valeurs humaines.

Elle a souligné l'importance que le Groupe de réflexion de haut niveau accorde dans ses recommandations aux programmes de renforcement de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de la coopération scientifique internationale pour le partage des connaissances. Elle a relevé également que les recommandations formulées préconisaient notamment de veiller à l'éthique des technologies émergentes, d'agir en faveur de la diversité culturelle, de protéger le patrimoine et la liberté d'expression, et de valoriser le rôle de la jeunesse en tant que moteur d'un changement positif.

Dans sa conclusion, elle a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'identité et les valeurs centrales de l'UNESCO, ainsi que le rôle qu'elle joue dans le monde, et elle a jugé que les commissions nationales devaient faire partie des priorités générales de l'organisation.

Observations finales de la présidence

La présidence a remercié le DGA, M. Möller et Mme Zalaznik ainsi que l'ensemble des participants à la discussion. Les participants à la réunion interrégionale ont exprimé leur appui vigoureux au document d'orientation intitulé « Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé », qui leur a été présenté. La présidence a invité les commissions nationales à continuer d'utiliser ce document dans leur travail et exprimé le souhait que l'UNESCO tienne compte de cette vision pour parachever le processus de transformation stratégique.

Principales recommandations sur la transformation stratégique

- Donner les moyens et pleinement engager les réseaux de l'UNESCO dans l'exécution des activités de l'UNESCO.
- Consolider la coopération avec les commissions nationales pour dynamiser, impliquer et mobiliser davantage les réseaux de l'UNESCO.
- Continuer à utiliser le document d'orientation intitulé « Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé » au sein des commissions nationales elles-mêmes et du Secrétariat de l'UNESCO, dans le travail de suivi de la transformation stratégique (annexe III du présent rapport).

Quatrième session (jeudi 25 février 2021)

De la stratégie à la mise en œuvre d'initiatives concrètes : l'avantage comparatif des commissions nationales

Dans le cadre de cette session, animée par Mme Gabriela Tejada, vice-présidente de la Commission suisse pour l'UNESCO, et M. Dov Lynch, chef de la Section des relations avec les États membres à l'UNESCO, 17 commissions nationales ont présenté des projets qu'elles ont réalisés ou programmés et qui présentent une dimension de coopération sous-régionale, régionale, transrégionale et interrégionale et/ou une dimension intersectorielle marquée sur le plan thématique. Toutes les présentations de projet sont publiées sur le [site Internet](#) de la réunion.

Les dix-sept présentations (de quatre minutes chacune) ont été réparties dans quatre groupes thématiques. À l'issue des exposés de chaque groupe, du temps a été consacré aux questions posées dans le cadre des échanges en ligne ainsi qu'aux interventions.

Groupe thématique 1 : Réponse à la pandémie et renforcement des capacités

- Initiatives concrètes du Curaçao (Curaçao)
- Élaboration d'un guide de gestion des crises et de continuité du service des commissions nationales (Maroc)
- Mise à profit des partenariats et des réseaux pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et accroître la résilience face à ces derniers (Ouganda)
- Commission nationale hondurienne de coopération avec l'UNESCO en réaction à la pandémie de COVID-19 (Comisión hondureña de Cooperación con la UNESCO en respuesta al COVID 19), Honduras
- Ressources éducatives pour l'enseignement à domicile (Qatar)
- Imaginécole : créons aujourd'hui l'école de demain (Cameroun)

Les différents intervenants ont présenté la série de mesures prises pour soutenir l'éducation pendant la pandémie grâce au réseau des écoles associées et par l'intégration/la poursuite de l'enseignement en ligne.

Des cyberséminaires ont été organisés pour assurer le renforcement des capacités et la formation du personnel enseignant en vue de réaliser des cours à distance permettant de maintenir l'enseignement, avec pour objectif ultime d'atteindre les objectifs en matière d'éducation inclusive en vertu du principe consistant à ne laisser personne de côté. Les intervenants ont mis l'accent sur la marginalisation accrue liée à la fracture numérique. À travers les exemples cités, les exposés ont donné une bonne illustration de la façon dont les commissions nationales ont pu encourager la coopération internationale.

Dans le domaine de la culture aussi, des actions ont été menées pour atténuer les effets de la pandémie. Par exemple, des mesures ont été prises pour aider les communautés locales à faire preuve de résilience de sorte à préserver leur patrimoine et à encourager la créativité, ou encore pour stimuler l'utilisation de la langue maternelle et maintenir les initiatives de sauvegarde du PCI pendant la période de la pandémie et de l'application des mesures de protection correspondantes. Le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a aussi fourni la preuve de son utilité avec des initiatives de renforcement de la résilience chez les jeunes.

Les exposés des six intervenants ont notamment couvert les domaines suivants :

- (i) développement d'outils pour des classes virtuelles et des conceptions améliorées ;
- (ii) mise au point de mallettes d'apprentissage virtuel pour les enfants non scolarisés ;
- (iii) élaboration de matériel pédagogique en fonction des âges et des niveaux scolaires, accessible également dans des localités sans raccordement à Internet ;

- (iv) mise en place de partenariats avec des ONG et d'autres organisations du secteur privé en vue d'assurer les programmes nationaux, régionaux et interrégionaux établis ;
- (v) coopération avec l'UNESCO, l'ICESCO et d'autres partenaires techniques ou financiers pour améliorer les services en matière d'hygiène, d'assainissement et d'équipements de protection dans les régions isolées ;
- (vi) assistance technique pour la validation des acquis ;
- (vii) mise en place de programmes d'appui au développement des capacités à innover et à entreprendre chez les femmes et les jeunes ;
- (viii) élaboration d'un guide de gestion des situations de crise et de prestation de services d'assistance.

Les six exposés font clairement apparaître qu'en cette période exceptionnelle que nous traversons, la crise liée au COVID-19 fait peser une pression considérable sur tous les gouvernements et sur l'économie, la société et la population, partout dans le monde. Dans ce contexte, il a fallu renforcer la cohésion sociale, et nombreuses sont les commissions nationales qui s'y sont employées. Elles ont accompli un travail crucial en s'attachant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et à renforcer la résilience face à ces derniers. Tous les intervenants ont souligné le rôle important des commissions nationales dans le montage et la coordination de projets et de programmes pendant la période de confinement. De même, ils ont tous évoqué les initiatives interdisciplinaires, aux multiples parties prenantes, qui ont été engagées. Les commissions nationales sont au cœur des efforts de mise en pratique de la résilience organisationnelle et de renforcement de la collaboration pour faire face à la pandémie.

Les différents défis ont mis en évidence la pertinence du mandat de l'UNESCO. Les diverses expériences, idées et innovations résultant du travail accompli illustrent l'intersectorialité à l'œuvre au niveau des commissions nationales, lesquelles ont su s'appuyer sur les réseaux existants, ou sur d'autres qu'elles ont créés. Un appel a été lancé aux gouvernements pour qu'ils fournissent un appui à l'action menée en octroyant un soutien et des ressources supplémentaires.

Groupe thématique 2 : Coopération interrégionale

- Comment les commissions nationales peuvent-elles mettre à profit les capacités développées en période de pandémie pour tisser des relations durables dans leur région ou dans le monde ? (République islamique d'Iran) : la commission nationale iranienne pour l'UNESCO a organisé une cérémonie à la mémoire du professeur Mohaghegh, figure emblématique du paysage littéraire et de la jurisprudence islamique.
- Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) 2016-2025 : relatant les expériences conduites dans son pays, le représentant du Kenya a expliqué comment la commission nationale, en collaboration avec des ministères, a pu développer un cadre de mesure et d'évaluation pour le secteur de l'éducation, en vue de faciliter l'établissement de rapports en temps utile aux niveaux national, régional et mondial mais aussi d'encourager la participation, l'appropriation et la redevabilité.
- En 2020, déploiement d'un projet de recherche conjoint par les commissions nationales pour l'UNESCO d'Asie de l'Est et du Sud-Est en association avec le programme « Bridge » (République de Corée) : la Corée a présenté un projet constituant un excellent exemple de coopération et de partenariat entre des commissions nationales de différentes régions. Conçu pour contribuer à la réalisation de l'ODD 4, le projet susmentionné doit permettre aux communautés défavorisées d'Afrique et d'Asie d'avoir un meilleur accès à l'éducation grâce aux réseaux des commissions nationales.

Groupe thématique 3 : Patrimoine culturel et ODD / intersectorialité / action pour le climat

- Solidarité internationale autour du patrimoine et de la culture dans le cadre du projet « SOS African Heritage » (Allemagne) : l'Allemagne a débloqué un budget d'un demi-million d'euros pour contribuer à compenser le déclin du tourisme lié à la pandémie de COVID-19 et les problèmes en découlant. L'exposé a mis en évidence l'importance du développement d'infrastructures numériques, tout en expliquant le concept élaboré pour appliquer les principes du commerce équitable aux biens et services culturels dans une logique de « culture équitable ».
- Patrimoine et avenir durable (Royaume-Uni) : le secrétaire général pour le Royaume-Uni a présenté un exposé sur le lien entre patrimoine et avenir durable et sur les mesures à prendre pour réduire les inégalités. Il a évoqué la conférence mondiale sur le thème « patrimoine et avenir durable », visant à engager une réflexion sur la façon de tirer parti du patrimoine culturel pour contribuer à la réalisation des ODD de l'Agenda 2030, en réunissant des acteurs de terrain et des décideurs politiques ainsi que des représentants du secteur privé.
- Faire revivre l'esprit de Mossoul (Émirats arabes unis) : les EAU ont présenté cet exemple de coopération internationale au service de la réhabilitation et de la restauration du patrimoine culturel, en soulignant les différents objectifs communs (acquisition de connaissances pour la création d'emplois, développement des capacités et formation, dynamisation du secteur culturel et créatif, renforcement de la cohésion sociale), avec un impact sur l'économie locale dépassant le champ d'application du projet.
- Solutions ancrées dans la culture pour l'adaptation au changement climatique (Pays-Bas) : on omet souvent de tenir compte des dimensions culturelles de l'adaptation au changement climatique, alors que ce sont des piliers essentiels de communautés résilientes, saines et prospères. Répondant au mot d'ordre « changer les esprits, pas le climat », les solutions culturelles, telles que les formes de savoir locales et traditionnelles, la mise à profit d'expériences passées et la valorisation de la culture et du patrimoine sont d'une importance cruciale pour opérer le changement d'état d'esprit nécessaire et inscrire l'action pour le climat dans une approche plus inclusive. Les Pays-Bas ont lancé l'appel suivant à toutes les commissions nationales :

« Nous demandons à toutes les commissions nationales de collaborer et d'être parties prenantes à notre démarche en encourageant (à un niveau national) la collaboration intersectorielle et en intensifiant les échanges de connaissances, de nous faire part d'exemples et de projets concrets de solutions culturelles permettant de relever les défis climatiques et de rejoindre le réseau international pour la culture et le climat que nous sommes en train de bâtir ».

- Projets interrégionaux (spontanés) consacrés au patrimoine (Roumanie) : la commission nationale roumaine a rendu compte de deux initiatives, l'une concernant des échanges engagés avec la Tunisie par des universitaires, journalistes et étudiants, et l'autre destinée à partager les pratiques exemplaires entre communautés dans le domaine des arts de la scène.

Groupe thématique 4 : Sciences sociales et humaines (SSH) / autres thèmes

- Deux initiatives pour la culture et l'IA en Afrique centrale (République Démocratique du Congo) : la RDC a présenté une proposition assortie d'un appel à la coopération internationale pour le développement, à un niveau sous-régional, d'outils en ligne destinés i) à assurer le suivi des indicateurs de l'UNESCO pour la culture au titre de l'Agenda 2030 et ii) à recueillir en continu les expériences utiles en matière d'adaptation de l'IA aux différents contextes, avec pour objectif d'éviter de creuser davantage le fossé numérique.

- Enseignements tirés et synergies à exploiter pour les approches fondées sur les droits de l'homme au sein de l'UNESCO (Suisse) : cette présentation a mis l'accent sur les possibilités qu'auraient les commissions nationales d'intégrer les droits de l'homme dans leur démarche en associant expertise et expérience.
- Ressources éducatives libres, UNESCO et IA (Slovénie) : l'exposé a porté sur deux initiatives qui ont été lancées par la commission nationale slovène et qui ont permis d'obtenir des résultats tangibles aux plans mondial et régional, grâce aussi à la coopération internationale entre les commissions nationales et leurs réseaux, d'une importance avérée pour la mise en œuvre.
- Séminaire sur les SSH (France) : le secrétaire général de la commission nationale française pour l'UNESCO a annoncé la tenue d'un séminaire destiné à étudier l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en se situant à quatre niveaux : l'individu, l'entourage local (famille et voisinage), les institutions et les États. Le programme intégrera aussi un volet consacré à la réflexion sur l'impact de la pandémie au niveau des migrations, des voyages et du tourisme ainsi que des transports et d'autres secteurs connexes.

Certains éléments en lien avec les SSH figuraient également dans la présentation du Curaçao évoquée plus haut. Le Curaçao a lancé des programmes destinés à favoriser l'inclusion sociale et le dialogue interculturel en vue d'instaurer des niveaux de savoir normalisés et de promouvoir la justice, la liberté et la dignité humaine à long terme.

Une semaine après la rencontre, la Commission nationale pour l'UNESCO et l'ICESCO de la République du Kazakhstan a également transmis une présentation sur une initiative menée au titre des activités de sa fédération nationale des clubs UNESCO, également disponible sur le site Internet de la réunion.

Messages clés

- Partout dans le monde, les commissions nationales ont connu des expériences diverses en cette période rendue difficile par la pandémie, qui a entraîné des tensions et des crises pour les gouvernements et pour l'économie.
- Malgré toutes les difficultés, les commissions nationales ont joué leur rôle crucial en contribuant à faire valoir la pertinence du mandat de l'UNESCO.
- Que ce soit par des expériences, des idées existantes ou novatrices, l'entretien de liens existants ou la création de nouveaux réseaux, les commissions nationales ont su montrer l'intersectorialité à l'œuvre.

Le mode de communication virtuel de cette 7^e réunion interrégionale n'a pas empêché les commissions nationales de mettre en commun leurs compétences et de s'engager dans une dynamique de réflexion collective. De nouveau, plusieurs stratégies ont été examinées pour les priorités « Afrique », « Jeunesse » et « PEID ». Dans ce cadre, des suggestions ont été formulées par les commissions nationales des cinq groupes géographiques, y compris au niveau interrégional, pour étoffer les recommandations dans des domaines visant à renforcer la capacité de l'UNESCO à agir sur le terrain. Les différentes sessions ont confirmé la valeur ajoutée du réseau des commissions nationales, tout en permettant de resserrer les liens avec le siège de l'UNESCO et les bureaux hors siège.

Annexes :

I – Programme de la réunion

II – Rapports et principales recommandations issues des cinq réunions par groupe régional

III – Les commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé – Contribution conjointe des commissions nationales pour l'UNESCO à la transformation stratégique de l'UNESCO

Annexe I du Rapport de la 7ème réunion interrégionale des Commissions nationales pour l'UNESCO (programme révisé)

Lundi, 22 février 2021

13.00 - 13.30

Ouverture de la 7e réunion interrégionale des Commissions nationales pour l'UNESCO

Bienvenue

M. Thomas Zeltner, Président de la Commission suisse pour l'UNESCO

Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO (message vidéo)

M. Ignazio Cassis, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse

Election du Bureau

M. Firmin Edouard Matoko, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures (ADG/PAX)

Méthodes de travail et adoption du programme

M. Nicolas Mathieu – Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO

1ère session

13.30 – 13.45

Priorités pour l'action de l'UNESCO en 2022-2029

Modération: M. Nicolas Mathieu, Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO

Introduction : M. Jean-Yves Le Saux, Directeur du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO (DIR/BSP)

13.45 - 15.15

Quel rôle pour l'UNESCO vers 2030 à la lumière des enjeux globaux ?

Panel entre:

Mme Aminata Touré, membre du Groupe de réflexion de haut niveau pour la Transformation stratégique de l'UNESCO

Mme Karima Bennoune, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits culturels

Mme Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse

Mme Rebeca Grynspan, Secrétaire générale du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

M. Peter Messerli, co-président du Rapport mondial de l'ONU sur le développement durable 2019

Questions/réponses

15.15 – 15.30

Conclusion et rappel pour le lendemain

M. Nicolas Mathieu, Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO

Mardi, 23 février 2021

2ème session

Le futur programme quadriennal de l'UNESCO (41C/5): des programmes et des produits - l'implication opérationnelle des Commissions nationales pour l'UNESCO et de leurs réseaux nationaux

Discussion en groupes régionaux

Les directeurs des bureaux hors Siège de l'UNESCO, les ADG, BSP, PAX sont invités à participer.

Possibilité de participation passive facultative par toutes les commissions nationales aux autres groupes (suivant code de conduite).

07.00-08.30

Région Asie-Pacifique

10.00-11.30

Région Arabe)

13.00-14.30

Région Afrique

16.00-17.30

Région Europe et Amérique du Nord

19.00-20.30

Région Amérique latine et Caraïbes

Mercredi, 24 février 2021

3ème session

13.00 – 13.30

Présentations des résultats des discussions des groupes

Rapporteurs des discussions en groupes régionaux

Questions/réponses

13.30 – 14.15

Transformation stratégique

Modération : M. Nicolas Mathieu, Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO

Etat des lieux

Présentation : M. Xing Qu, Directeur général adjoint de l'UNESCO

Positionnement et rôle des Commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé

Présentation : M. Lutz Möller, Secrétaire général adjoint de la Commission allemande pour l'UNESCO

Le rapport du groupe de réflexion

Présentation : Mme Maja Zalaznik, membre du Groupe de réflexion de haut niveau pour la Transformation stratégique de l'UNESCO

14.15 - 15.00

Discussion, Q/A et messages clés

Modération : Mme Gabriela Tejada, Vice-présidente de la Commission suisse pour l'UNESCO

Jeudi, 25 février 2021

4ème session

13.00 – 15.00

De la stratégie à la mise en œuvre d'initiatives concrètes: l'avantage comparatif des Commissions nationales

Modération: Mme Gabriela Tejada, Vice-Présidente de la Commission suisse pour l'UNESCO

Présentation de projets des Commissions nationales réalisés ou prévus

15.00 – 15.30

Clôture de la 7^e Réunion interrégionale des Commissions nationales pour l'UNESCO

Présentation par les rapporteurs et adoption des conclusions

M. Nicolas Mathieu, Secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO

Allocutions finales

M. Firmin Edouard Matoko, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures (ADG/PAX)

M. Thomas Zeltner, Président de la Commission suisse pour l'UNESCO

Annexe II du rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO

Principales recommandations issues des cinq réunions par groupe régional, 2^e session (mardi 23 février 2021)

Les commissions nationales ont échangé leurs points de vue sur le futur document C/5 au sein de leurs groupes régionaux respectifs. Les discussions se sont articulées autour des trois thèmes de réflexion suivants :

1. répercussion de l'encouragement de la **collaboration intersectorielle** sur le travail des commissions nationales pour l'UNESCO (**thème 1**) ;
2. rôle des commissions nationales dans la promotion et la concrétisation de l'action de l'UNESCO en matière de **coopération internationale (thème 2)** ;
3. recommandations relatives au **format et à la présentation** des documents **41 C/4 et 41 C/5 (thème 3)**.

Région Asie-Pacifique

Dans leurs recommandations relatives au premier thème, les délégués de la région Asie-Pacifique ont notamment préconisé : i) de positionner les commissions nationales au sein du réseau de l'UNESCO en leur donnant les moyens de renforcer la collaboration intersectorielle sur la base de visions claires et stratégiques ; ii) de mettre à profit les projets de l'UNESCO en tant que réalisations emblématiques des activités intersectorielles axées sur la collaboration régionale et interrégionale ; iii) d'intégrer des domaines thématiques pouvant entrer dans le cadre de la collaboration intersectorielle, tels que l'éducation en vue du développement durable, l'apprentissage à distance et les compétences numériques, l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éthique de l'IA ou encore la maîtrise des médias et de l'information ; iv) d'établir un processus de consultations ciblées et exhaustives entre l'UNESCO et les commissions nationales concernant des enjeux régionaux et sous-régionaux ; et v) d'accroître les ressources pour la mise en œuvre de projets intersectoriels.

Concernant le deuxième thème de réflexion, les délégués ont estimé que les commissions nationales devraient i) mobiliser les réseaux de l'UNESCO et ses parties prenantes, ii) exploiter au maximum les plateformes régionales et internationales pour concrétiser l'action de l'UNESCO en matière de coopération internationale, iii) utiliser les plateformes en ligne pour amorcer des initiatives de coopération entre les commissions nationales durant la pandémie, et v) élaborer des plans nationaux spécifiques à l'appui/en complément des documents 41 C/4 et 41 C/5. Elles ont également recommandé que le Secrétariat tire des enseignements concernant la « priorité globale Afrique » et les mette à profit pour les PEID.

Les recommandations des délégués sur le troisième thème ont été les suivantes : i) intégrer des informations détaillées concernant les rôles des commissions nationales au niveau de la planification et de la mise en œuvre effectives des programmes de l'UNESCO, en particulier dans le contexte de la collaboration intersectorielle, par exemple en répertoriant les réseaux nationaux qui, sur un ensemble de différents secteurs, présentent le plus de pertinence et de potentiel pour le déploiement de programmes nécessitant une collaboration intersectorielle, ii) faire en sorte que les documents 41 C/4 et 41 C/5 soient plus ciblés, plus concis et mieux structurés, et iii) fixer des objectifs quantitatifs plus mesurables pour les indicateurs de performance.

Région arabe

Concernant le premier thème de réflexion, les délégués de la région arabe ont formulé les recommandations suivantes : i) encourager les projets et les activités menés conjointement à l'échelle régionale afin de réduire les coûts et les efforts superflus ; ii) mutualiser les compétences et renforcer les liens d'interdépendance ; iii) proposer des projets et des initiatives à mettre en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre les commissions nationales aux niveaux régional et interrégional ; iv) promouvoir les programmes scientifiques ainsi que l'enseignement et la recherche scientifiques pour réduire l'écart entre l'élite scientifique et le public, devenu particulièrement manifeste lors de la crise du COVID-19 ; v) soutenir le réseau des écoles associées (RéSEAU) ainsi que les clubs et les chaires UNESCO, notamment en allouant des budgets adéquats pour les programmes RéSEAU dans les projets de documents 41 C/4 et 41 C/5 ; et vi) mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté mondiale en la décrivant de manière beaucoup plus détaillée dans les projets de documents 41 C/4 et 41 C/5, tout en veillant à se procurer des fonds pour financer les programmes dans ce domaine.

S'agissant du deuxième thème, les délégués ont recommandé de i) redoubler d'efforts dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'organisation de séminaires communs, la célébration d'événements internationaux et l'encouragement d'initiatives conjointes aux niveaux régional et interrégional afin de renforcer la participation de l'UNESCO à l'échelle internationale ; ii) promouvoir la mise en place, aux niveaux régional et international, d'une base de données d'experts dans les domaines éducatifs, scientifiques, culturels et technologiques, et la mettre à la disposition des commissions nationales ; iii) continuer de mobiliser les centres de catégorie 2 en fonction des intérêts des commissions nationales et des États membres ; iv) s'employer à développer les compétences de gestion de projet et créer des mécanismes appropriés permettant de les évaluer ; et v) fournir des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs pour guider l'amélioration du travail international conjoint.

Les recommandations des délégués pour le troisième thème ont été les suivantes : i) définir les stratégies actuelles sur la base d'une évaluation des résultats obtenus au titre des précédentes, en abordant les défis et les points faibles constatés par le passé de sorte à les éliminer ; ii) traduire les stratégies en langue arabe, ce qui n'a pas toujours été fait ces dernières années, bien que l'arabe soit l'une des langues officielles de l'UNESCO ; iii) passer en revue les priorités par pays et les redéfinir en tenant compte des ressources disponibles ; iv) établir des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs plus clairs et mieux adaptés afin de mesurer l'impact et les résultats obtenus à long terme pour tous les groupes de la société ; et v) envisager de réécrire les objectifs stratégiques car ils ne sont pas clairs en leur état actuel.

Région Afrique

Concernant le premier thème de réflexion, les délégués de la région Afrique ont formulé ces recommandations : i) mettre en place une planification intersectorielle ; ii) adopter et appliquer des approches multidisciplinaires holistiques pour aborder les enjeux et les défis transversaux, tels que la jeunesse, la dimension de genre, la culture et les services sociaux, dans le cadre des programmes de l'UNESCO ; iii) renforcer les capacités de recherche pour l'ensemble des programmes de l'UNESCO, notamment par des initiatives conçues à cet effet ; iv) mobiliser les jeunes d'Afrique et des autres régions du monde pour qu'ils s'engagent

dans des interactions ; v) prendre en compte les objectifs et les ambitions de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Dans leurs recommandations sur le deuxième thème, les délégués ont préconisé i) de renforcer la collaboration entre l'UNESCO et les commissions nationales, d'une part, et entre ces dernières, d'autre part ; ii) d'établir et de renforcer des partenariats entre les commissions nationales, les institutions, le secteur privé et d'autres réseaux, aux plans régional et interrégional ; iii) de motiver les jeunes à s'engager et à s'impliquer dans les réunions et les autres initiatives de l'UNESCO, par exemple en organisant des conférences générales de l'UNESCO pour la jeunesse ; iv) de promouvoir le développement de compétences entrepreneuriales chez les jeunes ; v) de consolider les systèmes des commissions nationales pour leur permettre de réaliser efficacement leur mandat ; et vi) de faire davantage usage de la plateforme mise en place pour l'échange d'informations et de pratiques exemplaires entre les commissions nationales.

Concernant les documents 41 C/4 et 41 C/5, les délégués ont recommandé qu'ils soient tous deux mis à profit par les commissions nationales en étant utilisés au stade de la planification de leurs activités. De plus, ils ont prôné la participation des commissions nationales aux efforts de mobilisation de partenaires et de ressources financières aux niveaux local, régional et international, le document 41 C/5 devant être complété en conséquence.

Région Europe et Amérique du Nord

Les recommandations des délégués de la région Europe et Amérique du Nord concernant le premier thème ont été les suivantes : i) renforcer les consultations et l'échange de connaissances par le biais des plateformes déjà disponibles, comme les réseaux régionaux et interrégionaux des commissions nationales, de manière inclusive et en tirant profit des nouveaux outils numériques ; ii) encourager l'exploitation du potentiel des commissions nationales elles-mêmes pour relier divers programmes et réseaux (chaires, écoles associées du réseau, Géoparcs, Villes), acteurs (communautés d'experts, société civile, jeunes), thèmes transversaux (priorités globales et groupes de priorités) et domaines intersectoriels (changement climatique, dimension de genre, droits de l'homme, éducation à la paix) ; iii) créer une unité spéciale pour le réseau des écoles associées et le programme UNITWIN en vue de mieux contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable concernés. Les délégués ont par ailleurs identifié des domaines thématiques nécessitant une collaboration intersectorielle, y compris l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment dans des domaines de travail tels que la liberté d'expression, l'éducation en vue du développement durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éthique de l'IA et la gestion des ressources en eau. Ils ont également souligné qu'il convenait de considérer l'intersectorialité comme une nécessité absolue pour réduire les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19.

S'agissant du deuxième thème de réflexion, les délégués ont recommandé que les commissions nationales i) fassent davantage usage de leurs réseaux pour aider les désignations et les partenaires à participer à la coopération et au dialogue au niveau international, en sollicitant et en mobilisant les parties prenantes (notamment dans le cadre de campagnes, de projets conjoints consacrés au patrimoine mondial et au programme sur l'Homme et la biosphère, ou de réseaux régionaux) ; ii) mettent à profit leur rôle de conseil auprès des organes directeurs nationaux et de l'UNESCO ; iii) travaillent à l'élaboration d'une communication empruntant le style narratif (« tell a story ») pour communiquer sur l'UNESCO

à un niveau national ; et iv) tirent parti des partenariats qui émergeront de la nouvelle stratégie pour les partenariats de l'UNESCO.

En ce qui concerne le troisième thème, les délégués ont formulé les recommandations suivantes : i) fournir les documents C/4 et C/5 dans une version abrégée, plus lisible, pour qu'ils puissent être davantage utilisés comme des outils et des guides en vue d'assurer une meilleure promotion et une meilleure visibilité du travail de l'UNESCO sur le terrain ; ii) adopter un style et un format de document adaptés aux besoins et aux points de vue des différents groupes cibles ; iii) tester avec les commissions nationales la conception d'un nouvel outil de communication destiné à informer et à sensibiliser ; et iv) accroître la visibilité du travail des commissions nationales par des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

Région Amérique latine et Caraïbes

Concernant le premier thème, les délégués de la région Amérique latine et Caraïbes ont recommandé un renforcement des processus intersectoriels dans toute la région afin d'y conforter le mandat de l'UNESCO et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont souligné l'importance extrême de l'intersectorialité dans l'établissement de relations entre les bureaux hors siège, les bureaux régionaux, le siège et les commissions nationales. Ils ont également recommandé l'organisation de projets, de séminaires, de projets et de réunions en commun par les commissions nationales de sorte à renforcer l'intersectorialité. Ils ont évoqué la possibilité d'utiliser les plateformes pour renforcer la démocratie dans l'éducation ainsi que les commissions nationales. Relevante que la pandémie avait posé des défis aux commissions nationales dans tous les secteurs, en particulier l'éducation et la culture, les délégués ont aussi prôné un encouragement de la collaboration et du soutien mutuel entre les commissions nationales au niveau régional. Ils ont également recommandé que le Secrétariat fasse usage de l'approche intersectorielle en vue d'optimiser les programmes de l'UNESCO, sans pour autant en altérer la substance.

S'agissant du second thème, les délégués ont suggéré que les commissions nationales œuvrent à une intensification de la coopération par le biais d'une numérisation des outils pédagogiques, ce qui faciliterait leurs échanges de pratiques exemplaires en intégrant les visions et les valeurs liées à la solidarité internationale. Ils ont émis le souhait que le Secrétariat prenne des mesures pour renforcer les capacités des commissions nationales des Caraïbes et des PEID en tenant compte de la petite taille de ces États, de la disparité entre ces derniers et d'autres pays, plus grands de la région et des difficultés liées aux ressources limitées, à la fracture numérique ainsi qu'à la problématique des océans et du changement climatique. Les délégués ont recommandé que les bureaux hors siège consultent les commissions nationales pour identifier leurs priorités et les soutenir dans la réalisation de leurs projets. Ils ont aussi souligné l'importance d'une intensification de la coopération entre l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le renforcement des capacités, les outils de formation et les échanges de pratiques exemplaires. Enfin, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'un soutien financier du Secrétariat pour le déploiement des programmes et pour l'obtention de bons résultats dans la région.

Au sujet du troisième thème, les délégués ont déclaré que le renforcement de la collaboration intersectorielle dépendrait du contenu des documents 41 C/4 et 41 C/5 à venir, mais aussi de la mesure dans laquelle les commissions nationales engageraient des contacts et approfondiraient les relations avec des partenaires dans les États membres. Ils ont fait valoir

le besoin de clarifier le rôle de l'UNESCO dans la promotion du développement durable et l'encouragement de la paix à l'occasion de la prochaine conférence générale. Ils ont reconnu la nécessité de renforcer l'intersectorialité en développant les capacités des PEID et des pays des Caraïbes, notamment dans le contexte de la pandémie actuelle, dont ils ont souligné l'impact sur l'éducation et sur la culture, tout en précisant que cela passait aussi par l'organisation de sessions de formation et de renforcement des capacités, et par le partage des pratiques exemplaires. Les délégués ont estimé que les documents 41 C/4 et 41 C/5 constitueraient des outils utiles pour leur travail et ils ont souligné la nécessité de fournir suffisamment d'informations aux États membres.

Annexe III du rapport de la 7^e réunion interrégionale des commissions nationales pour l'UNESCO

Contribution conjointe¹ des Commissions nationales pour l'UNESCO à la **Transformation stratégique de l'UNESCO**

Les Commissions nationales pour un multilatéralisme renouvelé

Le processus de transformation stratégique de l'UNESCO a suscité de grandes attentes de la part des États membres et des Commissions nationales en ce qui concerne un changement favorable et significatif de l'UNESCO susceptible d'accroître son impact sur l'Agenda 2030. Nous visons, par le présent document, à apporter notre concours à l'UNESCO dans son évolution en direction d'une collaboration à long terme, axée sur l'obtention de résultats, avec ses États membres et la société civile. Nous sommes convaincus que les Commissions nationales sont un atout énorme pour l'UNESCO et le multilatéralisme en général. L'un des leviers les plus efficaces pour permettre à l'UNESCO d'élargir son influence consiste, selon nous, à renforcer son interaction avec les Commissions nationales et, à travers elles, avec les réseaux, dans l'idée d'obtenir un effet multiplicateur pour l'organisation et ses objectifs. Cela permettra à l'UNESCO d'être une organisation en étoile, forte et fière, animée par l'esprit d'un multilatéralisme renouvelé, une agence des Nations Unies avec une vision prospective, profondément enracinée dans les incontournables réseaux de la société civile et du monde universitaire à travers le monde. Le caractère intersectoriel de l'UNESCO et sa structure en réseaux constituent ses principaux atouts. À nous d'exploiter cet énorme potentiel !

Les Commissions nationales, en tant que parties constitutionnelles de l'organisation intergouvernementale qu'incarne l'UNESCO, doivent être pleinement engagées dans la transformation stratégique, au succès duquel elles cherchent à contribuer par la perspective qu'elles apportent. Elles ont une expérience approfondie et une connaissance exhaustive des facteurs qui déterminent l'impact réel à long terme des programmes et des conventions de l'UNESCO. Les Commissions nationales apportent une énorme valeur ajoutée à l'UNESCO à maints égards, en particulier en termes de présence et de visibilité de l'UNESCO dans les États membres et s'agissant d'assurer la pleine participation à l'UNESCO de chaque État membre. Elles coordonnent et/ou gèrent souvent la mise en œuvre nationale des réseaux de l'UNESCO sur la base des conventions et des programmes. Elles fournissent des contributions indépendantes d'ordre conceptuel et coopèrent directement au niveau infradiplomatique (sous-)régional et interrégional et renforcent donc le multilatéralisme, la confiance et la collaboration conformément aux objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Outre les Commissions nationales, les ambitieux réseaux qualitatifs (y compris les désignations et les sites désignés) présents en nombre, qui sont de plus en plus mobilisés et activés, constituent une autre caractéristique exceptionnelle et un avantage comparatif à l'actif de l'UNESCO. Ces réseaux comprennent les biens du patrimoine mondial, les éléments du patrimoine culturel immatériel, les éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du monde, les réserves de biosphère, les géoparcs mondiaux, les écoles du réSEAU, les chaires, les centres de catégorie 2, les centres UNEVOC, les comités nationaux des programmes intergouvernementaux, les Villes créatives, les Villes apprenantes, les Villes inclusives et durables, les clubs et les associations. Ces réseaux ainsi que leurs membres ont, tant à titre individuel que collectif, un effet multiplicateur pour l'UNESCO et ses objectifs, appelé à se renforcer encore.

¹ Le présent document est élaboré dans le cadre d'un processus itératif, impliquant, si possible, toutes les Commissions nationales pour l'UNESCO. Le premier projet, traitant spécifiquement du pilier 3 de la transformation stratégique, avait été formulé en octobre 2019 par les Commissions nationales autrichienne, allemande, luxembourgeoise et suisse. Lors des consultations C/4-C/5 des Commissions nationales en 2020, le texte continuera d'être développé dans un esprit rassembleur. Ce document traite principalement des questions qui sont pertinentes dans l'interaction de l'UNESCO avec ses Commissions nationales et autres réseaux. Il s'agit d'une contribution informelle de nos Commissions nationales, animée par la volonté d'enrichir la réflexion en vue d'une réforme réussie de l'organisation. Il ne représente pas les points de vue officiellement approuvés par nos gouvernements.

Si la nouvelle stratégie globale sur les partenariats de l'UNESCO reconnaît ces réseaux, elle ne les prend pas tous en compte et ne cerne pas pleinement le rôle central des Commissions nationales, en particulier en ce qui concerne les réseaux et programmes de l'UNESCO. Grâce à ces réseaux, l'UNESCO peut être continuellement en contact avec la société civile et les universités, élaborer avec elles des thèses communes et les encourager à engager un dialogue multilatéral. L'évaluation externe indépendante de l'UNESCO de 2010, qui a fait date, faisait déjà observer que : « Les États membres et le Secrétariat n'apprécient pas vraiment à sa juste valeur le potentiel de cette "communauté élargie" de l'UNESCO, et lui préfèrent une perspective "institutionnelle" qui privilégie une conception formelle, hiérarchisée, d'une UNESCO pilotée depuis le Siège. »

Nous estimons que l'UNESCO, avec ses Commissions nationales, est capable de tirer parti de ces vastes réseaux pour fonctionner comme une organisation en étoile exemplaire qui instaure un dialogue avec les communautés locales et collabore avec elles d'une manière unique, puis répercute dans le système des Nations Unies les informations et enseignements tirés. Ainsi, l'UNESCO favorise l'extensibilité et l'effet de levier, en suscitant des retombées en termes d'impact, d'innovation et de leadership pour l'Agenda 2030 et en poursuivant ses objectifs supérieurs en matière de droits de l'homme, de paix, de liberté et de développement durable.

Pour l'UNESCO et ses Commissions nationales, il s'agit d'une tâche combinée visant à autonomiser, impliquer et mobiliser davantage ces réseaux et la société civile au sens large, à soutenir leurs contributions indépendantes au dialogue multilatéral, à améliorer leur assurance qualité et leur développement de la qualité (critères, directives opérationnelles, procédures de suivi et d'évaluation résilientes), à améliorer la mise en réseau nationale, régionale et interrégionale et l'ambition des travaux de chaque réseau et de ses membres en termes de contenu. Chaque réseau ainsi que ses membres doivent être considérés comme des partenaires de l'UNESCO et de ses Commissions nationales pour ce qui concerne des questions telles que la citoyenneté mondiale, le développement durable, la paix, le dialogue interculturel et la diversité. L'ensemble du Secrétariat devrait identifier les synergies entre les réseaux et les offres de nature plus intersectorielle adressées à chaque réseau. Les unités de coordination au sein du Secrétariat devraient être mieux dotées en personnel et mieux financées ; les différentes unités de coordination devraient être mieux reliées entre elles au niveau intersectoriel afin d'optimiser les procédures et d'améliorer la qualité. Tous les programmes ont pour priorité première de surmonter toute instrumentalisation politique des processus de nomination/inscription ainsi que les « inscriptions concurrentielles motivées par l'intérêt personnel ».

Dans ce contexte, l'UNESCO devrait travailler de concert avec les Commissions nationales, lesquelles devraient bénéficier d'un pouvoir d'exécution plus grand si elles en ont les ressources et le mandat. Une coordination dynamique et un partage d'informations entre les Commissions nationales, les États membres et l'UNESCO sont requis. De meilleures modalités de coopération sont nécessaires, en particulier dans les États membres dotés de bureaux hors Siège, car il subsiste quelques cas dans lesquels le mandat et la visibilité font l'objet d'une compétition stérile entre les bureaux hors Siège et les Commissions nationales.

Nous demandons à la Directrice générale de plaider en faveur des Commissions nationales dans toutes les interactions de haut niveau avec les ministres et les responsables gouvernementaux. Nous encourageons la formation du personnel du Secrétariat tous secteurs confondus, concernant le rôle et l'avantage comparatif des Commissions nationales. L'UNESCO devrait également demander à ses États membres de donner à toutes les Commissions nationales et aux réseaux associés les moyens de coopérer aux niveaux sous-régional, régional et international.

Cela nous amène à des recommandations supplémentaires, au-delà des réseaux de l'UNESCO. Nous estimons que l'UNESCO peut faire beaucoup pour améliorer son action sur le long terme et en termes d'impact. La tâche principale consiste à en finir avec le cloisonnement intersectoriel, mais aussi intrasectoriel et au sein des divisions. L'accent est mis sur le regroupement et l'intensification des actions ainsi que sur l'enseignement tiré des meilleures pratiques. Il nous semble que l'UNESCO a beaucoup à gagner du regroupement et de l'intégration de différentes formes d'intervention, notamment les examens de politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien au suivi et à l'évaluation, en dépassant le cadre de l'interaction isolée. Au sein du Secrétariat, l'UNESCO doit adopter une approche plus coordonnée à l'égard des acteurs nationaux.

Durant la période 2022-2029,

...l'UNESCO surmonte l'instrumentalisation politique, en faisant entendre sa voix et en se faisant entendre au nom des droits de l'homme, de la paix, de la liberté et du développement durable.

...l'UNESCO dispose d'un portefeuille plus ciblé de programmes clairement définis et adéquatement financés, construits autour des priorités qui correspondent à ses caractéristiques uniques.

...l'UNESCO est organisée de manière efficace, tirant des enseignements de l'expérience dans différents secteurs et travaillant dans une optique d'impact, d'extensibilité et d'effet de levier à long terme.

... l'UNESCO est un acteur clé et un partenaire puissant au sein du système des Nations Unies et dans la coopération avec d'autres acteurs multilatéraux.

...l'UNESCO communique de manière claire et efficace, suscite l'intérêt en revisitant la manière de livrer son histoire et mettant cette histoire en lien avec les priorités mondiales et nationales.

... l'UNESCO soutient efficacement ses États membres pour mettre en œuvre des politiques conformes à ses objectifs et à ses priorités, dans une perspective à long terme et cohérente.

...Nous demandons donc à l'UNESCO d'interagir étroitement avec ses réseaux, de coordonner son action avec la leur, en particulier avec celle des Commissions nationales en vue d'obtenir un effet multiplicateur pour l'organisation et ses objectifs.

Afin de faire de l'UNESCO une plate-forme forte et fière dans l'optique d'un multilatéralisme renouvelé.

Annexe : Développement d'arguments supplémentaires sur les pages 1 et 2

1. Contexte

Le monde connaît des changements fondamentaux : les besoins urgents de transition vers la durabilité ne sont pas pris en compte de manière satisfaisante. La réponse politique et sociétale fournie face au manque persistant de possibilités d'apprentissage, à la pauvreté, aux inégalités et à la faim, à la transformation numérique, à l'évolution démographique, à l'inégalité entre les sexes et à l'augmentation des flux migratoires ainsi qu'au changement environnemental mondial est insuffisante. L'appel à l'action lancé par les jeunes en réaction à la crise climatique en est la manifestation la plus frappante. Si l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) exposent la majeure partie des problèmes à résoudre, leur mise en œuvre est largement insuffisante jusqu'à présent.

Il est difficile, à ce jour, de cerner pleinement toutes les implications de la pandémie de Covid-19, mais l'augmentation sans précédent des problèmes mondiaux relevant de l'inégalité et du principe consistant à ne laisser personne de côté est d'ores et déjà manifeste.

Dans le même temps, la montée du nationalisme et du populisme compromet les réalisations accomplies durant des décennies de renforcement des institutions mondiales, des organisations multilatérales et de leurs accords en particulier. Il nous faut plus de multilatéralisme aujourd'hui et nous devons préserver ce qu'il a permis d'obtenir jusqu'à présent.

L'UNESCO est la clé du système multilatéral ; c'est un forum mondial où les gouvernements et la société civile peuvent discuter, élaborer et codifier des concepts ambitieux fondés sur des valeurs communes et des faits empiriques. De par son mandat dans le secteur de la culture et de la communication/de l'information, l'UNESCO est une plateforme permettant de parvenir à un consensus sur des concepts qui risquent d'être « renationalisés » par les gouvernements en prenant appui sur une « diversité culturelle » détournée. De par son mandat dans le domaine de l'éducation et des sciences, l'UNESCO étaye cette recherche de consensus au moyen de preuves scientifiques et la diffuse auprès de toutes les sociétés. Grâce à son pouvoir de mobilisation et en établissant un lien entre les différentes facettes de son vaste portefeuille, l'UNESCO ouvre la voie à des approches interdisciplinaires particulièrement nécessaires. Ainsi, l'UNESCO est un facteur essentiel pour négocier ce que devra être à l'avenir notre compréhension commune de ce que représentent le patrimoine

commun de l'humanité, la mondialisation, l'espace public, l'intérêt public, la dignité et de la sécurité humaines et la participation, pour la paix et le développement durable.

Alors que de nouveaux risques tels que le changement climatique, les inégalités, les pandémies et les défis au multilatéralisme menacent la paix, de nouvelles défenses doivent être érigées pour y faire face. L'UNESCO, avec ses 193 États membres, offre une solide plateforme intergouvernementale multilatérale, qui est reliée aux populations par l'intermédiaire des Commissions nationales et des désignations. Cette solution institutionnelle semble taillée sur mesure pour de nouvelles défenses de ce type.

Au cours des trois dernières décennies, l'UNESCO a aligné ses pratiques sur celles des autres agences spécialisées des Nations Unies. Elle s'efforce de répondre aux exigences de l'initiative « Unis dans l'action », de l'Agenda 2030 et de la réforme du système des Nations Unies. L'UNESCO, comme toute autre organisation moderne, réalise en effet de gros efforts pour démontrer son impact, son efficacité et son efficience. Cela a conduit certains à penser qu'elle a beaucoup perdu de son attrait en tant que forum mondial pour la coopération et le dialogue intellectuel, éthique et basé sur la société civile.

En revanche, outre son pouvoir normatif et mobilisateur au plus haut niveau stratégique, l'une des caractéristiques uniques de l'UNESCO est sa multitude de réseaux de grande qualité et ambitieux. Grâce à ces réseaux, l'UNESCO peut être continuellement en contact avec la société civile et le monde universitaire, mettre à profit leur contribution indépendante et les encourager à engager un dialogue multilatéral. Les 199 Commissions nationales pour l'UNESCO sont les principaux points de jonction entre l'UNESCO et ses divers réseaux.

Les 199 Commissions nationales pour l'UNESCO à travers le monde sont structurées et équipées de manière très différente ; elles ont un large éventail de responsabilités et de méthodes de travail divergentes. Elles ont en commun le rôle décisif qu'elles jouent dans la définition de l'impact et de la visibilité de l'UNESCO dans chaque État membre. La pertinence de l'UNESCO est créée à la fois par la recherche d'un consensus mondial et national. Ainsi, l'impact qu'a l'UNESCO et la perception qu'elle génère au niveau des sociétés à la durabilité et au développement desquelles elle entend contribuer concrètement, sont des éléments clés de son succès. Les Commissions nationales pour l'UNESCO sont des facteurs essentiels du succès de l'UNESCO.

2. Les défis actuels de l'UNESCO

a. Défendre le multilatéralisme

Le multilatéralisme requiert de longues négociations, des compromis et des organisations internationales complexes. Il est de plus en plus remis en cause par le populisme et le nationalisme et leurs approches unilatérales. L'UNESCO ne peut pas résoudre la crise du multilatéralisme à elle seule, mais elle devrait démontrer pourquoi le multilatéralisme est, d'un point de vue pragmatique également, le choix le plus judicieux à long terme. En engageant structurellement ses différents réseaux et la société civile au sens large, l'UNESCO peut construire un nouveau modèle de multilatéralisme et plaider de manière convaincante en faveur du multilatéralisme.

b. Atténuer l'instrumentalisation politique

Nous nous félicitons des efforts fructueux déployés par la Directrice générale pour atténuer plusieurs cas notoires d'instrumentalisation politique des programmes et des organes de l'UNESCO. L'une des tâches essentielles incombant à la direction de l'UNESCO reste la lutte contre toutes les formes d'instrumentalisation dans l'ensemble des programmes et conventions étant donné qu'elles vont à l'encontre des objectifs de l'Acte constitutif de l'organisation. Dans ce contexte, nous estimons utile de rappeler les dispositions de la plupart des programmes et conventions de l'UNESCO qui prévoient la représentation des États membres par des experts dans les organes de décision. L'expertise et l'expérience des réseaux de l'UNESCO facilitent et enrichissent le dialogue intergouvernemental. Les Commissions nationales peuvent promouvoir des dialogues pertinents entre le gouvernement, le monde universitaire, la société civile et, en particulier, les réseaux de l'UNESCO, tant au niveau national qu'international.

c. Affiner le profil

L'UNESCO dispose, dans son portefeuille, de plusieurs programmes très importants et très respectés et de nombreuses autres activités dont l'impact n'est pas suffisamment prouvé. La pertinence et la qualité des programmes ne dépendent pas nécessairement des fonds extrabudgétaires recueillis pour leur compte. L'action de l'UNESCO couvre encore un spectre trop large, tant en termes de politiques sectorielles que de formes d'interventions. Les activités ne sont pas toujours bien planifiées, coordonnées ou communiquées et sont parfois envisagées à une échelle trop restreinte. Il en résulte un manque de visibilité, en particulier vis-à-vis de l'élaboration des politiques nationales. Grâce à leur expertise et à leurs réseaux, les Commissions nationales peuvent identifier le potentiel futur des programmes pertinents. Cela nécessiterait des formats appropriés pour la consultation 41C/4 des Commissions nationales, considérées en tant que réseau mondial, conduisant à des décisions éclairées et audacieuses au sujet du profil de l'UNESCO.

d. Améliorer la visibilité

La visibilité ne peut pas être assimilée au résultat de la communication ; elle résulte le plus souvent de l'impact sur une longue période. L'UNESCO n'identifie pas pleinement l'impact de son travail ou ne reproduit pas ses bonnes pratiques ; elle ne communique pas assez bien sa véritable valeur et son efficacité à ses mandats politiques. La coordination de la communication publique de l'UNESCO avec d'autres acteurs (les Commissions nationales en particulier), susceptibles de relater son histoire à d'autres encore et d'accroître considérablement sa visibilité, est souvent coordonnée de manière insuffisante. L'UNESCO doit s'adresser aux Commissions nationales afin de raconter l'histoire de l'UNESCO dans les années 2020 selon une approche collaborative, de manière à capter l'imagination et les passions des gens, avec un nombre limité d'histoires fédératrices, claires et convaincantes. La nouvelle stratégie de communication, pour être concertée, structurée et efficace, doit prévoir, avec les réseaux de l'UNESCO, les Commissions nationales en particulier, des mécanismes de coopération et de soutien appropriés pour les épauler dans leurs efforts de relations publiques. Par exemple, si l'UNESCO devait informer à l'avance les Commissions nationales des activités de presse au sujet de certains événements marquants, celles-ci pourraient reproduire ces messages et ainsi renforcer la visibilité de l'UNESCO dans les États membres.

e. S'adapter à un environnement concurrentiel

Au cours des trente dernières années, les États membres, des fondations, des philanthropes et d'autres acteurs ont créé de nouveaux formats de coopération qui concurrencent l'UNESCO. Les fondations, les groupes de réflexion, les ONG et les associations utilisent souvent les concepts et les programmes développés par l'UNESCO et exploitent, sans faire référence à elle, le champ d'action qu'elle n'a fait qu'ouvrir, affaiblissant ainsi la base même de leur action. Il est nécessaire que l'UNESCO défende son leadership politique vis-à-vis de ces acteurs. Elle doit être offensive pour son leadership intellectuel, éthique et fondé sur les droits de l'homme dans les domaines clés où elle dispose d'un avantage concurrentiel. En activant ses réseaux et en les encourageant à s'engager, l'UNESCO sera en mesure de souligner ce leadership.

3. Valeur ajoutée, pour l'UNESCO, des Commissions nationales

a. Les Commissions nationales *assurent la présence permanente et la visibilité de l'UNESCO dans les États membres*, à long terme et dans le cadre de différents programmes, au-delà de l'engagement ponctuel du Secrétariat de l'UNESCO à Paris et des bureaux hors Siège. Par exemple, elles informent régulièrement les ministres (de plusieurs ministères de tutelle) et le niveau de direction plus large des ministères, participent

aux auditions des commissions parlementaires, aux réunions et organes interministériels, et soutiennent les processus participatifs des gouvernements avec la société civile, etc.

b. Les Commissions nationales assurent la présence et la visibilité de l'UNESCO et de ses programmes *au niveau de l'État, du district, de la municipalité et de la localité*, ce que l'UNESCO elle-même aurait du mal à réaliser. Il en va de même pour les institutions nationales, les associations faitières, les universités, les ONG et la société civile d'un pays, là encore de manière systématique et à long terme, au-delà d'un engagement ponctuel du Secrétariat auprès de certaines institutions nationales ou ONG.

c. Les Commissions nationales *assurent la participation des États membres* à l'UNESCO d'une manière plus globale et à long terme, au-delà des priorités du moment. Il s'agit par exemple de veiller à ce que l'État membre soumette tous les rapports nationaux requis sur les instruments normatifs (conventions et

recommandations), par exemple en formulant des projets de rapports et en menant des consultations nationales. Un autre exemple est de veiller à ce que les représentants des gouvernements et les experts nationaux participent à des forums spécifiques de l'UNESCO, même s'ils ne sont pas considérés comme importants à ce moment-là. Cette participation peut à son tour faire d'un programme de l'UNESCO une priorité nationale.

- d. Les Commissions nationales *coordonnent et sauvegardent les processus politiques à long terme*. Par exemple, elles initient les processus de ratification de longue durée des conventions de l'UNESCO et veillent résolument à leur respect, elles rappellent les engagements antérieurs des gouvernements à mettre en œuvre les recommandations de l'UNESCO, elles conduisent souvent la mise en œuvre nationale du Programme d'action pour l'éducation 2030 ou du Plan d'action pour l'EDD (PAG EDD) / l'EDD pour 2030 ou de la ECM, et elles œuvrent en faveur de politiques et d'instruments progressistes pour l'UNESCO.
- e. Les Commissions nationales *coordonnent et/ou gèrent la mise en œuvre nationale des réseaux de l'UNESCO* basés sur les conventions et les programmes (par exemple, les biens du Patrimoine mondial, les éléments du PCI, les éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du monde, les réserves de biosphère, les géoparc mondiaux, le réSEAU, les chaires, les centres de catégorie 2, les comités nationaux des programmes intergouvernementaux, les Villes créatives, les Villes apprenantes, les Villes inclusives et durables). Cela comprend l'assurance de la qualité, le contrôle du respect des critères, la différenciation et le développement des critères, la mise en réseau nationale et régionale, la coopération entre réseaux et la promotion d'une éducation et d'une recherche pertinentes. De cette manière, les Commissions peuvent améliorer considérablement le calibre de la mise en œuvre des programmes, qui est essentiel à l'efficacité et à la visibilité de l'UNESCO dans les États membres.
- f. Les Commissions nationales disposent d'un *pouvoir de convocation important* et sont en mesure d'établir un consensus entre les différentes parties prenantes gouvernementales, non gouvernementales et universitaires au niveau national, contribuant ainsi à une position cohérente de l'État membre au sein de l'UNESCO.
- g. Les Commissions nationales *renforcent la visibilité de l'UNESCO dans l'État membre*. Dans cette perspective, elles nouent par exemple des relations à long terme avec des bureaux de rédaction et des journalistes, publient des communiqués de presse dans la langue locale ciblant les discours nationaux du moment, proposent des interlocuteurs et interlocutrices pour des interviews dans la langue locale, font traduire les publications de l'UNESCO et organisent des conférences de presse et des événements dédiés.
- h. Les Commissions nationales contribuent à une pratique cohérente en ce qui concerne *l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO* dans tous les programmes.
- i. Les Commissions nationales *mobilisent l'expertise de l'État membre pour les débats de l'UNESCO*. Il est primordial que les débats intellectuels et/ou politiques d'une organisation universelle telle que l'UNESCO s'appuient sur l'expertise la plus large possible, provenant du plus grand nombre d'États membres, et représentent toute la diversité d'un discours universitaire et/ou politique.
- j. Les Commissions nationales offrent des *contributions conceptuelles indépendantes* et les débats substantiels qu'elles ont initiés à l'UNESCO ont souvent débouché sur des activités de programme. Cette expertise est également mobilisée en encourageant et en soutenant la ratification des conventions et l'adhésion à des programmes intergouvernementaux.
- k. Les Commissions nationales *renforcent directement la coopération (sous-)régionale et interrégionale* entre les États membres, et donc le multilatéralisme, la confiance et la collaboration, conformément aux objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. Le cas s'est présenté pour de nombreuses propositions d'inscription transnationales (en série) au Patrimoine mondial, au PCI ou au Registre international de la Mémoire du monde, pour la création ou le renforcement de réseaux (sous-) régionaux de sites désignés par l'UNESCO et par le biais de réseaux (sous-)régionaux et interrégionaux des Commissions nationales.

- I. Les Commissions nationales apportent leur soutien au *dialogue avec les donateurs potentiels* de fonds extrabudgétaires à l'UNESCO, en particulier avec les ministères de leur gouvernement concernés.

En somme, les activités organisées par les Commissions nationales contribuent directement à profiler l'UNESCO ; elles créent une visibilité exceptionnelle et suscitent une véritable confiance à long terme à l'égard de l'organisation au niveau national.

4. Renforcement des réseaux individuels – liste d'exemples non exhaustive

- a. *réSEAU* : ce réseau mondial de l'UNESCO présente un potentiel énorme et jouit d'une excellente réputation dans bien des États membres. Un grand nombre d'entre eux ont, avec leur Commission nationale, beaucoup investi ces dernières années dans l'amélioration des procédures d'assurance qualité, de la mise en réseau au niveau national et de l'ambition conférée au contenu des travaux des écoles. Audelà de la petite unité de coordination, active et engagée, le Secrétariat semble n'identifier que peu de synergies avec les autres activités de l'UNESCO. En revanche, l'UNESCO devrait considérer le *réSEAU* comme un atout essentiel dans l'ensemble du Secrétariat de l'UNESCO. L'unité de coordination devrait être habilitée à garantir une assurance qualité complète du réseau (sur la base du Guide pour les coordonnateurs nationaux de 2018 et du Guide à l'intention des membres de 2019), une coordination plus forte de la coopération et des échanges transnationaux, un plus grand panel d'offres analogues à celles du projet sur l'approche scolaire globale mené entre 2016 et 2018, et des incitations plus fortes à la mise en réseau des écoles avec les sites désignés par l'UNESCO dans leur voisinage, etc.
- b. *Patrimoine mondial* : les États membres tendent à renforcer les « systèmes de gestion » de leurs biens ou sites du Patrimoine mondial en termes de personnel, de capacité et d'infrastructure, ce qui leur permet de remplir leur mandat en tant qu'« acteurs du Patrimoine mondial ». Ainsi, de plus en plus de sites deviennent des partenaires actifs de l'UNESCO au niveau local, communiquant ses objectifs et ses valeurs à une large communauté et renforçant les actions liées à l'Agenda 2030. Ils coopèrent aux niveaux national et international. Cette tendance devrait être activement encouragée par l'UNESCO en collaboration avec les Commissions nationales. Les biens du Patrimoine mondial devraient également être considérés comme des lieux favorisant la cohésion communautaire. En outre, on attend de plus en plus de l'UNESCO qu'elle prenne position pour prévenir et contrer les menaces pesant sur les biens du Patrimoine mondial. Des formats innovants sont nécessaires pour offrir une protection crédible. L'autre défi qui se pose en ce qui concerne la crédibilité de l'UNESCO consiste à trouver des solutions pour les processus politisés de nomination à l'inscription au Patrimoine mondial et de traitement des rapports sur l'état de conservation. En outre, les propositions d'inscription transfrontalières ou transnationales en série doivent être encouragées dans la mesure du possible.
- c. *Patrimoine culturel immatériel* : comme dans le cas du Patrimoine mondial, l'UNESCO devrait considérer les communautés de détenteurs d'éléments du PCI inscrits comme des partenaires dans la promotion d'objectifs tels que la citoyenneté mondiale, le développement durable, la paix et la prévention des catastrophes, et s'adresser à elles en ce sens. Dans plusieurs États membres, les Commissions nationales ont déjà opté pour cette approche. De plus, il est hautement prioritaire de surmonter toute instrumentalisation politique des processus d'inscription. Le Secrétariat devrait travailler avec les États membres et les Commissions nationales à éviter que les tentatives en vue d'obtenir une inscription ne soient exercées dans un esprit concurrentiel et à plutôt encourager les processus transnationaux, y compris les inventaires. Une autre question urgente est de restreindre la commercialisation du PCI.
- d. *Mémoire du monde* : au-delà des efforts de réforme actuels, qui devraient notamment permettre de surmonter l'instrumentalisation, les propos tenus précédemment au sujet des biens du Patrimoine mondial et des éléments du PCI s'appliquent également aux dépositaires des éléments inscrits au Registre international de la Mémoire du monde.
- e. *Réserves de biosphère* : les réserves de biosphère de l'UNESCO devraient être reconnues comme un atout dans toute l'Organisation. Nombre d'entre elles sont déjà des partenaires actifs dans la lutte contre des problèmes planétaires tels que le changement climatique. Grâce à des réunions aux niveaux

mondial, régional et national, les réserves de biosphère ont considérablement amélioré l'exploitation de l'effet multiplicateur dont elles disposent. De plus en plus, les Commissions nationales interagissent avec leurs réserves de biosphère de manière significative, en les impliquant dans tous les aspects de leur travail et en favorisant la mise en réseau sur les plans national/international. Toutefois, il est nécessaire d'améliorer encore les formats de mise en réseau régionale et interrégionale, ainsi que ceux des partenariats de jumelage Nord-Sud-Sud. L'UNESCO doit renforcer davantage l'assurance qualité du réseau mondial en transformant de manière cohérente le « Processus d'excellence » en processus permanent.

- f. *Géoparcs mondiaux* : au cours des quelques années qui ont suivi l'adoption du PIGG, les géoparcs mondiaux se sont déjà positionnés avec succès comme partenaires de l'UNESCO. De plus en plus, les Commissions nationales interagissent avec leurs géoparcs mondiaux, en encourageant de manière significative la mise en réseau sur les plans national/international et, pour ce faire, en les impliquant dans tous les aspects de leur travail. L'UNESCO peut tirer parti de cette approche et améliorer encore l'assurance qualité et les mécanismes de soutien du PIGG.
- g. *Chaires/UNITWIN* : de nombreux États membres et leurs Commissions nationales ont beaucoup investi ces dernières années dans l'amélioration des procédures d'assurance qualité (accréditation), de la mise en réseau au niveau national et de l'ambition conférée au contenu du travail des chaires. Au sein de l'UNESCO, il est nécessaire de renforcer encore l'assurance qualité du réseau mondial et le retour d'information vers les chaires (voir les recommandations du projet VINCI). L'UNESCO devrait faire des offres plus concrètes et plus intersectorielles pour activer le réseau. Les chaires UNESCO favorisent la coopération universitaire internationale et l'innovation pour l'Agenda 2030. Elles peuvent contribuer à briser les cloisonnements entre les programmes. Enfin, l'UNESCO devrait également les associer régulièrement à la mise en œuvre de ses programmes, comme ce fut le cas récemment avec la consultation sur l'initiative intitulée « Les futurs de l'éducation ».

5. Recommandations intersectorielles pour la transformation stratégique

Comme il l'a été souligné à plusieurs reprises ci-dessus, il est dans l'intérêt de l'UNESCO de mieux utiliser l'une de ses caractéristiques uniques les plus importantes, à savoir ses réseaux. L'UNESCO devrait augmenter de manière significative les ressources humaines et financières pour l'orientation, l'assurance et le développement de la qualité de ces réseaux (critères, directives opérationnelles, solides processus de suivi et d'évaluation) et pour leur gestion active. Cela concerne toutes les entités du Secrétariat entrant en ligne de compte, dont la plupart ont été fortement réduites ces dernières années. Dans ce contexte, l'UNESCO devrait travailler de concert avec les Commissions nationales, lesquelles pourraient reprendre certains mandats délégués. L'objectif est que tous les membres du réseau bénéficient d'une interaction significative dans les réseaux respectifs (et interdépendants) (aux niveaux national, régional et interrégional), en tant que points d'accès à la diplomatie multilatérale culturelle et scientifique. Tous les membres du réseau devraient contribuer à l'effet multiplicateur sur l'UNESCO et ses objectifs, à la fois à titre individuel et collectif.

Il faudrait que l'UNESCO développe, dans l'ensemble des programmes, de nouvelles procédures globales pour prévenir l'instrumentalisation politique, réduire le nombre de nominations servant l'intérêt national, favoriser les propositions d'inscription transfrontalières ou transnationales en série et améliorer la qualité de toutes les procédures.

Les États membres demandent à l'UNESCO de planifier et de mettre en œuvre des processus d'appui aux politiques (par exemple pour une nouvelle politique nationale d'alphabétisation) sur le long terme, axés sur l'obtention de résultats. Cela signifie que l'UNESCO devrait regrouper et intégrer différentes formes d'intervention, telles que les examens des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien au suivi et à l'évaluation, en dépassant le cadre de l'interaction isolée. Au sein du Secrétariat, l'UNESCO doit adopter une approche plus coordonnée à l'égard des acteurs nationaux. Cette coordination devrait accroître son influence et l'extensibilité de son action. Toujours au sein du Secrétariat, une coordination plus forte est nécessaire pour tirer des enseignements des bonnes pratiques dans les différents secteurs. Cela s'applique en particulier à l'action du Secrétariat sur les objectifs de développement durable, encore trop souvent sectorielle

; cela consiste également à apporter des solutions dans le cadre du processus de rapports d'examens nationaux volontaires des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que l'UNESCO tirera profit d'une coopération et d'une coordination renforcées avec les Commissions nationales, considérées en tant que parties constitutionnelles. Ces dernières pourront ainsi souligner leur valeur ajoutée pour l'organisation (voir au point 3). Pour ce faire, nous encourageons la formation du personnel du Secrétariat concernant le rôle et l'avantage comparatif des Commissions nationales dans le cadre du processus d'entrée en fonctions standard tous secteurs confondus. L'UNESCO devrait à nouveau appeler les États membres à entretenir le soutien qu'ils offrent à leurs Commissions nationales, éventuellement en adaptant leur structure, leur mandat, leur composition et leur fonctionnement aux objectifs formulés à l'art. VII de l'Acte constitutif.

L'UNESCO devrait également demander aux États membres de doter toutes les Commissions nationales, ainsi que les différents réseaux qui les constituent, des moyens leur permettant de coopérer aux niveaux sousrégional, régional et international.